

Relevé de Décisions

05/12/2017

Redevance occupation domaine public 2017 par France Télécom

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le décompte du patrimoine des équipements de télécommunications de France Télécom sur le domaine public du territoire communal, comptabilisé au 31/12/2016, s'élève à 1.116,94€.

Révision montant mensuel des loyers logements communaux pour 2018

Le Conseil Municipal décide de procéder à la révision du montant mensuel des loyers des logements perçus par la commune. Augmentation de 0.75% à compter du 1^{er} Janvier 2018, comme préconisé par l'INSEE.

Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère.

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) est attribuée à titre exclusif aux communes et, par transfert, aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de TROCHE que la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour adhère au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère, et devienne ainsi membre du syndicat, le Conseil Municipal **approuve** l'adhésion de la Com-Com du Pays de Lubersac-Pompadour au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère pour les communes de Beyssac, Concèze, Saint-Martin-Sepert, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Sornin-Lavolps et Troche et **accepte** le transfert au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère de la compétence GEMAPI.

Syndicat de l'Auvézère Rapport service public 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat des Eaux de l'Auvézère. Le Conseil Municipal, n'émet aucune observation particulière quant à ce rapport.

Subvention GROUPAMA Electrodes et Batterie Défibrillateur

Le Conseil Municipal accepte deux chèques d'un montant de 33,50€ et 51,30€ correspondants à une subvention de Groupama pour participer aux frais de remplacement des électrodes et de la batterie du défibrillateur.

Cession Terrains lagunage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de régulariser la situation quant aux terrains des deux lagunes et de la station de relevage. En effet ces terrains sont toujours cadastrés au nom de la commune de Troche, alors que les installations sont gérées par la communauté de communes. Il convient donc que la communauté de communes prenne en charge définitivement le foncier de ces terrains.

Le Conseil Municipal décide de céder, pour l'euro symbolique à la communauté de communes Lubersac-Pompadour les parcelles B1128 (lagune Est-Vigeois 3359m²), B1199 (lagune Ouest-Tugeat 2342 m²) et A1188 (station de relevage de la Croix du Loup 20m²).

Projet Centre de Secours (CS) commun Lubersac/Pompadour : Abandonné. Des études vont être menées pour construire un nouveau centre de Secours à Pompadour.

Elagage : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique le Conseil Départemental a lancé une campagne d'élagage des voies départementales et que la commune a obligation de mener une démarche similaire pour les voies communales.